



COMMUNIQUÉ

Québec, le 1^{er} septembre 2016

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Investissement de 22,2 M\$ pour le soutien à l'autonomie et le maintien à domicile

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec se réjouit de l'annonce d'un investissement de 22,2 M\$ formulée par M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Mme Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), M. François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de Mme Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation.

Par cette annonce, les différents ministères prouvent l'importance d'offrir des services à domicile abordables, de qualité et s'assurent qu'un plus grand nombre d'utilisateurs y auront accès. Ils démontrent aussi qu'ils ont à cœur de servir la communauté et de veiller sur les personnes plus vulnérables.

Grâce au soutien financier annoncé, les préposés d'aide à domicile issus des entreprises d'économie sociale pourront bénéficier d'une formation qui leur permettra de mettre à jour leurs compétences professionnelles de manière à mieux répondre aux besoins de la clientèle, qui est en général des personnes âgées.

L'ajout de 8,1 M\$ qui bonifie le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique aidera à atteindre l'objectif commun de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Ce sont des points importants qui rejoignent la mission de la Conférence des Tables régionales.

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec reconnaît l'effort du gouvernement d'investir dans des structures déjà reconnues et impliquées dans le milieu.

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRACAQ)

La mission de la Conférence est de regrouper, sous une seule entité, l'ensemble des Tables régionales pour qu'elles puissent s'exprimer d'une seule voix relativement aux grands enjeux qui touchent les personnes aînées du Québec.

Afin de réaliser sa mission, la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec a quatre **mandats** :

- Représenter les différentes Tables régionales de concertation des aînés et soutenir leur concertation vers l'atteinte d'objectifs communs.
- Contribuer à la prise de décisions sur le plan national en ce qui concerne les personnes aînées et agir de manière à favoriser l'harmonisation des actions
- Agir auprès des Tables régionales de concertation des aînés comme relayeur d'information concernant l'existence des politiques et des programmes gouvernementaux qui touchent les personnes aînées.
- Transmettre à la Ministre l'information et les avis susceptibles d'améliorer la qualité de vie des aînés du Québec, de favoriser leur participation et leur intégration dans la communauté, de promouvoir la solidarité entre les générations, de témoigner de l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.